

**AMAP PAIMBLOTINE – « GAEC ALP-ROUSSE » Chrystelle Deniaud
JANVIER A DECEMBRE 2021**

(Exemplaire adhérent)

Contrat : « Oeufs bio » entre Mr et Mmeadhérent à l'AMAP PAIMBLOTINE et Chrystelle et Augustin Deniaud, producteur d'oeufs.

A ce jour, 200 poules BIO sont présentes sur l'exploitation. Celles-ci sont nourries de la même manière que le reste des animaux de l'exploitation. C'est-à-dire avec le même mélange céréalier produit par nous –mêmes. Elles sont un grand parc pour gambader et un petit chalet en bois pour pondre de bons oeufs.

L'engagement présent porte sur la période **de janvier à décembre 2021**, toutes les semaines soient **49** distributions.

Les oeufs sont datés et ont une DLUO de 28 jours après le jour de ponte.

Ils sont vendus par 6, au prix de 2,35 € les 6.

Les jeudi 13 mai et 11 novembre 2021, il n'y aura pas de distributions.

Les engagements de l'amapien :

- les **absences (6 maximum)** seront notées sur la feuille d'émargement oeufs

- Les règlements se font le jour de la souscription.

Les producteurs et l'amapien s'engagent à respecter la charte des Amap.

GAEC ALP-ROUSSE

La Pacauderie 44 320 SAINT-PÈRE en RETZ tél : 06 72 32 30 42 augustin.deniaud@wanadoo.fr /

Certification Bureau Véritas FR BIO 10 référente amap : Béatrice GASTEBOIS (07 82 02 41 25)

Fait le : _____

Signatures :

**AMAP PAIMBLOTINE – « GAEC ALP-ROUSSE » Chrystelle Deniaud
JANVIER A DECEMBRE 2021 (49 semaines)**

(Exemplaire producteur)

NOM : Prénom : téléphone :

Adresse mail :

Les jeudi 13 mai et 11 novembre 2021, il n'y aura pas de distributions

Nombre d'oeufs* 6 oeufs	
Nombre de semaines	* 2.35 €	49 – nombre d'absences
TOTAL	

Assure avoir souscrit à l'AMAP Paimbrotine « oeufs bio » pour _____ € à régler en 1 à 6 chèques à l'ordre de GAEC ALP-ROUSSE.

Je prendrai mes oeufs chaque semaine.

Les producteurs et l'amapien s'engagent à respecter la charte des Amap.

Fait le : _____

Signatures